

Les transformations rurales récentes au Vietnam

Dao Thê Tuân

Le Vietnam est un pays qui, dans ce siècle, a subi de grandes transformations institutionnelles en zone rurale. Dans cet article, nous essayons de retracer les grands traits de ces changements et de déduire les directions les plus importantes pour le développement futur.

L'agriculture avant la réforme économique

L'agriculture traditionnelle du Vietnam

La société vietnamienne, liée à la production du riz, se composait de deux éléments principaux : l'Etat central de type fonctionnel et la communauté villageoise qui jouissait

d'une certaine autonomie. Les inégalités sociales étaient compensées par les solidarités communautaires. La propriété foncière était un système mixte de propriété d'Etat, communautaire et privée. Il est étrange qu'au Vietnam le système des terres communales ait persisté plus longtemps qu'en Chine ou au Japon. En 1930, la proportion de terres communales était de 21 % au Nord-Vietnam, 25 % au centre et 3 % au sud (Henry, 1932). Ce système avait pour but d'assurer à la fois la croissance et la sécurité de la société.

La privatisation croissante de la propriété foncière provoqua une évolution des paysans vers des statuts de propriétaires terriens, petits paysans et paysans sans terre. Dans le nord et au centre, où le système des terres communales est davantage conservé à cause de la pression démographique plus importante, les fermes étaient plus petites et cette évolution moins poussée : pas de gros propriétaires terriens. Au sud, où la terre est plus abondante et où il y a peu de terres com-

munales, les écarts étaient plus marqués, avec de grandes propriétés agricoles et plus de paysans sans terre.

Jusqu'en 1930, la productivité agricole était très faible (1,3 tonnes de paddy par hectare), mais la production vivrière suffisante pour la consommation intérieure : le taux de la croissance de la population restait inférieur à 1 %. Cependant, les paysans, surtout les paysans sans terre, vivaient dans des conditions très misérables.

Les changements depuis le début du siècle

Depuis le début du siècle, et surtout depuis 1930, la pression démographique a augmenté avec un taux de croissance supérieur à 2 % par an (figure 1). L'expansion des nouvelles terres étant déjà limitée, la production alimentaire devenait de plus en plus pressante (Gourou, 1936).

Pendant la guerre de résistance (1946-1954), des mesures de réforme agraire furent prises pour mobiliser les paysans à la guerre. Vers la fin de la guerre, une distribution égalitaire de toutes les terres aux paysans fut effectuée au Nord-Vietnam. Mais la période de développement de l'agriculture familiale fut très courte car, vers le début des années 60, ce système fut remplacé par une agriculture collective.

Au Sud-Vietnam, deux réformes agraires eurent lieu dans les années 60-70. C'est seulement après la réunification du pays, en 1975, qu'une régulation pour réduire l'inégalité de la propriété foncière a été réalisée, très vite suivie d'une tentative de collectivisation qui n'a pas réussi.

Dao Thê Tuân : directeur de recherche, chef du département des systèmes agraires de l'Institut national des sciences agronomiques (INSA), coordinateur vietnamien du projet de coopération scientifique franco-vietnamienne sur les systèmes agraires du bassin du fleuve Rouge. INSA/VASI, Van Dien, Thanh Tri, Hanoi, République socialiste du Vietnam.

Tirés à part : Dao Thê Tuân

Cahiers Agricultures 1997 ; 6 : 331-6
Agriculture et développement 1997 ; 15 : 13-8

Conversion des devises (au 30 mai 1997).

Devises	Achat (dongs vietnamiens VDN)	Vente (dongs vietnamiens VDN)
Dollar US (\$)	11 630	11 661
Franc français (FF)	1 911	2 055

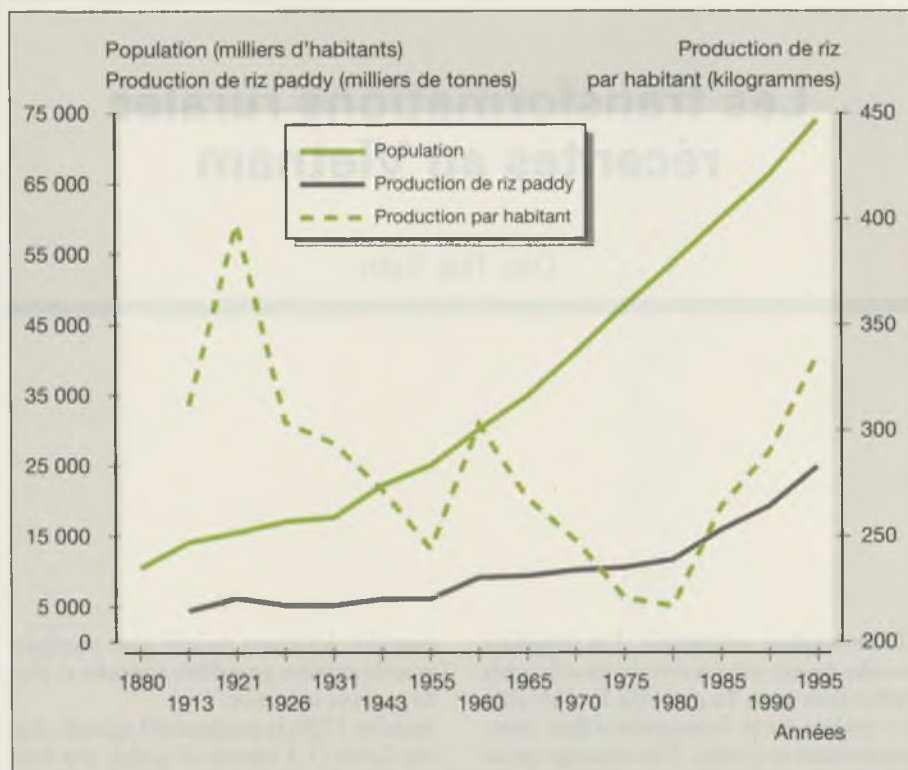


Figure 1. Population, production nationale rizicole et production de riz par habitant au Vietnam (sources : Brocheux et Hemery (1995) et Annuaire statistiques du Vietnam).

Tableau 1

Taux de croissance de la production vivrière du Nord et du Sud Vietnam (% par an).

Période	Nord-Vietnam		Sud-Vietnam	
	Vivres	Population	Vivres	Population
1961-1975	2,0	2,9	2,3	3,4
1976-1980	1,4	2,6	6,7	2,3
1981-1988	4,5	2,0	4,0	2,4
1988-1995	4,3	1,7	5,9	2,0
Moyenne				
1961-1995	3,0	2,4	4,0	2,8

Source : Annuaire statistiques du Vietnam.

Ces dernières décennies, la production vivrière au nord et au sud du Vietnam a pu dépasser l'augmentation de la population grâce à l'amélioration des rendements. Mais au nord, pendant la période de l'agriculture collective, la production vivrière a pris du retard (tableau 1).

Vers la fin des années 70, l'économie et l'agriculture ont rencontré des difficultés à cause du système de planification centralisée et de collectivisation. Un processus de réforme économique a été mis en place pour lever les contraintes au développement.

Le processus de réforme économique

Dans les années 80 et au début des années 90, le Vietnam a entrepris une réforme économique appelée *Doi Moi* (rénovation). Le résultat est encourageant et, récemment, plusieurs économistes ont tenté de l'analyser afin d'en tirer des leçons.

Système fondé sur la propriété publique

A partir des années 50, un système fondé sur la propriété publique a été appliqué : planification centralisée avec une forte subvention du gouvernement, distribution égalitaire basée surtout sur la motivation personnelle couplée à un certain intérêt matériel, agriculture collective. Les éléments du système de marché, comme la monnaie, les marchandises, le profit, le salaire, etc., étaient utilisés pour mesurer l'efficacité des activités économiques mais n'avaient aucune signification réelle.

Ce système économique a créé une certaine croissance mais il a montré son inefficacité dans l'utilisation des ressources humaines, naturelles et financières. La situation de guerre des années 60 a masqué ces effets négatifs, qui sont ensuite apparus clairement. Après la réunification du pays, l'extension de ce système au Sud-Vietnam a même créé une période de crise à la fin des années 70.

Les tentatives de réforme

Les tentatives de réforme commencèrent vers la fin des années 60, afin d'améliorer l'efficacité de la production, comme dans tous les pays socialistes. L'accent a été mis sur l'organisation de formation de recyclage pour l'amélioration de la gestion économique des cadres fonctionnaires. Vers la fin des années 70, ce système étant considéré comme bureaucratique et subventionné, on a tenté de le réformer par plus d'initiative à la base, par l'amélioration du système de planification dans l'industrie et par l'application du système de contrat avec les paysans dans l'agriculture. La libéralisation a commencé vers le début des années 80 et a entraîné des réformes étendues à tous les fondements du pays.

Le contrat coopérative-paysans, la directive n° 100

En agriculture, la réforme a commencé plus tôt car la part du secteur public était très faible du fait du retour à l'agriculture familiale. Vers la fin des années 70, quelques coopératives ont pratiqué le contrat clandestin : location aux paysans d'une certaine superficie de rizière contre une contribution fixe, comme un fermage. Les paysans étaient davantage motivés et la production s'en est ressentie positivement. La directive n° 100 de 1981 a été la légalisation de ce système créé par les paysans.

Un système plus libéral

Le succès de l'application de la directive n° 100 a incité les paysans à faire pression pour une plus grande libéralisation. Dans plusieurs coopératives, face à la faiblesse de la gestion, les comités de gestion n'ont pas pu assurer certains services qu'ils devaient rendre par rapport aux contrats. Aussi, pour simplifier la gestion, un contrat complet a été mis en place : location de terre aux paysans, en les laissant investir eux-mêmes, avec une rente plus faible. Cette institution fut d'abord critiquée par les dirigeants, mais la réalité a montré son efficacité. Pendant cette période, l'inflation galopante ayant fait rapidement baisser le capital des coopératives, le nombre des paysans qui refusaient de signer des contrats avec les coopératives augmentant très vite, ce processus s'est accéléré. Dans les coopératives où le nouveau système était appliqué, la production était meilleure car les paysans étaient davantage intéressés. Cela a conduit à la résolution n° 10 de 1988 par laquelle l'exploitation familiale fut reconnue comme unité de production autonome ; cela a déclenché un nouvel essor dans le développement de l'agriculture. Le Vietnam, était non seulement devenu autosuffisant en riz, mais disposait d'un surplus pour l'exportation. Jamais on avait vu dans l'agriculture une politique si efficace !

Mais dans le nouveau système, la terre appartenait encore aux coopératives. De part et d'autre, on qualifiait les coopératives de propriétaires terriens. Des disputes foncières apparurent partout, surtout dans le sud où les paysans réclamaient leurs anciennes terres. Bien que la loi foncière de 1987 n'autorisait pas la vente de la terre, qui appartient à l'État, un marché foncier clandestin s'était institué.

La nouvelle loi foncière de 1993

La nouvelle loi foncière de 1993 a légalisé cette situation, donnant aux paysans le droit d'usage à long terme de la terre avec droit de la céder, de la louer et d'en hériter, c'est-à-dire une propriété privée limitée.

Après trois changements institutionnels consécutifs du système collectif initial, le Vietnam est totalement passé à l'agriculture familiale. Ce processus a été utile parce que, pendant ces 12 années, l'exploitation familiale est devenue assez forte pour assurer toute la production agricole. C'est aussi un processus de retrait graduel de l'ancien système.

Légalisation de la privatisation et du marché

Dans les secteurs de l'industrie et des services, dans les années 60-70, le marché était paralysé par un secteur d'État en situation de monopole et par un système de distribution des subventions. Parallèlement, un petit secteur privé informel existait. Avec la libération du Sud-Vietnam, où l'économie de marché était développée depuis longtemps, avant même la période de colonisation, le système du marché alternatif a grandi et a incité le développement des échanges marchands au Nord-Vietnam. Le développement du marché a été renforcé par l'apparition d'un secteur informel remplaçant les activités non contrôlées par l'État et les coopératives.

En 1979, le sixième *plenum* du comité central du parti communiste vietnamien devait reconnaître le rôle du marché et du secteur privé comme composante principale du système économique. En 1980, la réforme du système de planification admettait les activités hors plan des entreprises d'État et les activités complémentaires des fonctionnaires et ouvriers dont le salaire était insuffisant pour leur subsistance. En 1985, la corruption du système bureaucratique et la débâcle causée par les erreurs dans la réforme du système de prix (prix d'État et prix du marché libre), des salaires et de la monnaie, ont mené à l'abolition des systèmes de prix et de subvention planifiés.

L'année 1989 marquait une nouvelle période : l'économie vietnamienne a commencé à se redresser pour sortir de la crise en reconnaissant le système de l'économie de marché et l'agriculture familiale.

Conclusion : bilan des réformes successives

Cette série de réformes institutionnelles a remplacé les anciennes institutions démodées par des structures plus efficaces. Ce processus n'a pas été guidé par une théorie mais par des initiatives prises à la base. Aujourd'hui, personne ne peut nier le rôle du marché et de l'intéressement des paysans, restitué par l'économie familiale, dans le développement de l'agriculture. Pour atteindre le socialisme, il faut d'abord avoir une croissance économique assez rapide et ensuite il faut en répartir le fruit d'une manière relativement équitable.

Le problème que le Vietnam doit résoudre maintenant est l'amélioration des institutions qui ne sont pas encore assez perfectionnées pour assurer un développement durable.

La situation actuelle des foyers paysans et les problèmes de développement

Aujourd'hui, plus de 10 millions de foyers paysans (1993) cultivent 6,4 millions d'hectares de terre, soit en moyenne plus de 0,6 hectare pour 5 personnes et plus de 2 actifs par foyer. Dans le delta du fleuve Rouge, où la pression démographique est la plus forte, la taille moyenne de l'exploitation familiale est de 0,3 hectare.

Le revenu moyen annuel par tête est encore très bas, environ 500-600 francs français, malgré une amélioration de 35 % pendant les 3 ans qui ont suivi le retour à l'agriculture familiale (figure 2). Si le nombre de familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté diminue, il reste encore considérable : 57 % de familles rurales, en prenant comme seuil de pauvreté un revenu équivalent à 2 100 calories par habitant et par jour (Banque mondiale, 1994). Le revenu des paysans équivaut à 46 % de celui des non paysans et celui des ruraux à 51 % de celui des citoyens.

La typologie

Dans la période d'économie collective, on pensait que les paysans formaient une masse homogène. Dès le passage à l'économie paysanne, une certaine diversité de situations a vu le jour.

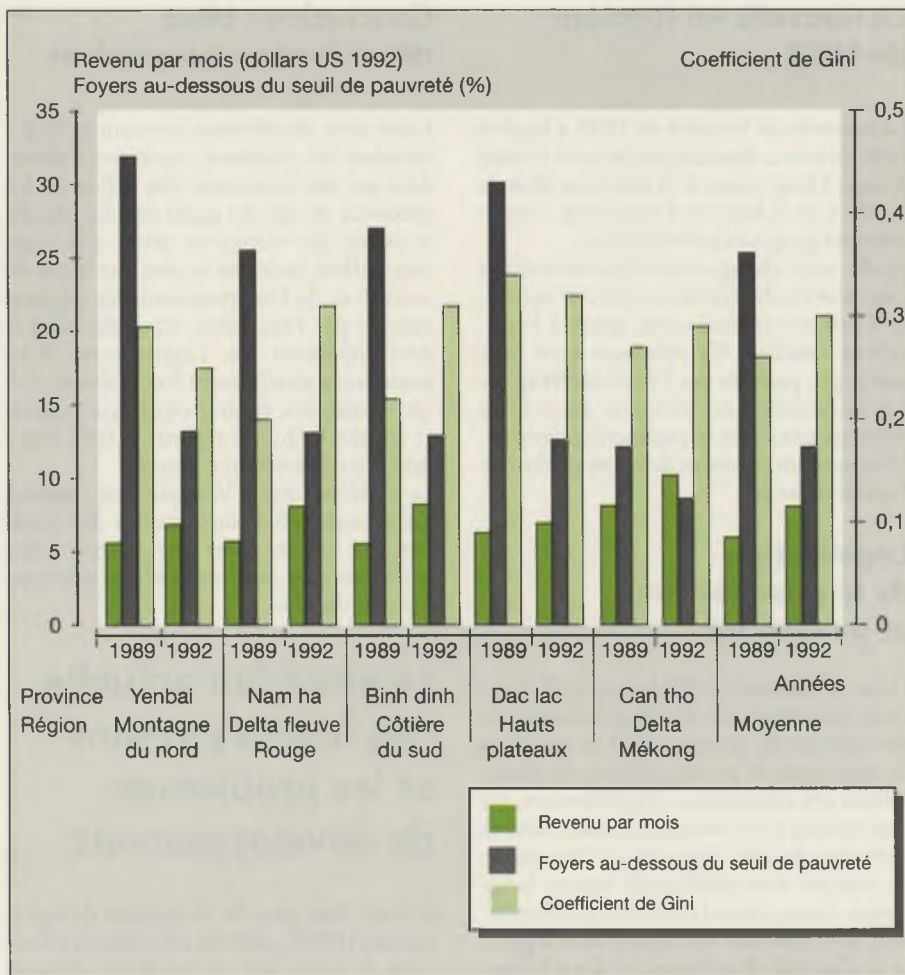


Figure 2. Résultats des enquêtes sur le revenu des foyers paysans. Le seuil de pauvreté est défini par le revenu équivalent à 20 kilogrammes de riz paddy par habitant et par mois (sources : enquêtes du département général des statistiques).

Nous avons essayé de calculer le coefficient de Gini, qui est un indice de répartition de la ressource ; il varie de 0 (parfaite égalité) à 1 (inégalité maximale). Le résultat (figure 3) montre que l'écart des revenus est en fait apparu en 1970, lors de la période d'agriculture collective. Après la décollectivisation, en 1989, les écarts ont diminué car la division égalitaire de la terre a amélioré le revenu des pauvres. Avec le développement de l'agriculture familiale, les écarts de revenus risquent de s'accroître ; seule une politique visant une meilleure équité pourrait atténuer cette augmentation des inégalités.

Autosuffisance et production pour le marché

Nous proposons une typologie des foyers paysans selon leur objectif de production qui reflète mieux le fonctionnement des

exploitations agricoles face au passage de l'économie de subsistance à l'économie de marché (tableau 2). Les familles autosuffisantes sont pauvres, manquant de facteurs de production, axées surtout sur la production autoconsommée, tandis que les familles riches, ayant assez de facteurs de production, produisent pour le marché. Le nombre de foyers en stricte autosuffisance est relativement élevé, surtout dans les régions du delta du fleuve Rouge et de l'est du Sud-Vietnam. Dans les régions de montagne, dans la région moyenne du nord et dans le centre, des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les foyers qui produisent pour le marché sont plus nombreux dans les régions du sud et dans les montagnes.

Manque de capital

La principale contrainte agricole est le manque de capital, sauf à l'est du Sud-

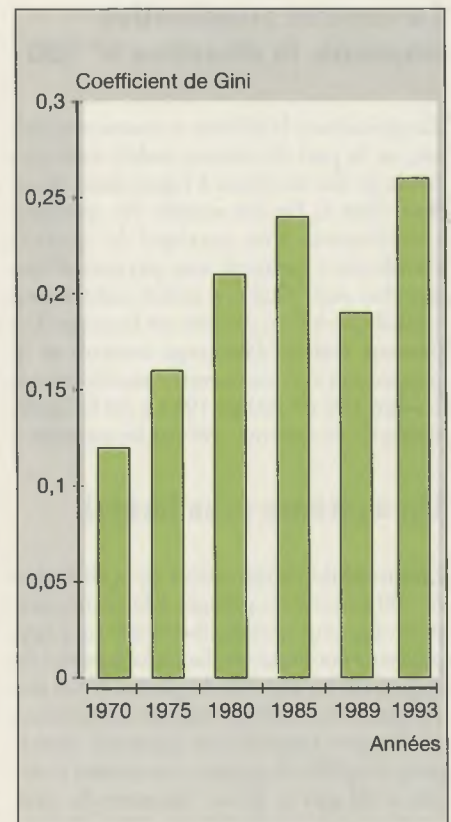


Figure 3. Coefficient de Gini pour la distribution des revenus des familles paysannes. Delta du fleuve Rouge, Vietnam (sources : enquêtes du département général des statistiques).

Vietnam où la disponibilité en main-d'œuvre est le facteur décisif. Des enquêtes complémentaires sur les familles étudiées précédemment, faites 5 ans après, montrent qu'au cours des premières années du développement de l'agriculture familiale, les paysans ont ajusté les dépenses pour devenir « autosuffisants » en capital. Rappelons que pendant la décollectivisation, on a distribué la terre et quelques moyens de production aux paysans, mais le capital n'a pas été divisé. C'est pourquoi, après 1988, un grand nombre de foyers paysans souffraient d'autant plus du manque de capital que le crédit bancaire n'existait pas. Pendant la période de l'économie collective, le capital était assuré par les coopératives : le problème de l'accès des foyers paysans au capital ne se posait pas. Dans le nouveau contexte, chaque famille devenant autonome, seuls les foyers riches ont toutes les conditions pour se développer et les foyers pauvres rencontrent beaucoup de difficultés. S'il y n'a pas d'aides aux familles pauvres, les inégalités vont s'accroître et causeront des problèmes de développement global.

Tableau 2

Typologie d'exploitations en fonction de l'objectif de production.

Régions	Consommation (%)			Consommation et marché (%)	Marché (%)	Production (1 000 VDN/h)	Coef. Gini
	a	b	c				
Montagnes du nord	6	4	21	48	21	1 073	0,14
Delta fleuve Rouge	0	30	33	14	22	1 621	0,13
Sud-Est Vietnam	0	32	39	0	28	2 389	0,21
Delta Mékong	8	10	20	13	45	2 564	0,20

a : au-dessous du seuil d'autosuffisance vivrière.

b : au-dessous du seuil de reproduction simple.

c : au-dessus du seuil de reproduction simple.

Sources : Enquêtes du département des systèmes agraires, INSA (1989-1992).

Vulgarisation des techniques

Dans le passage de l'agriculture de subsistance vers l'agriculture marchande, outre la contribution des facteurs de production comme la terre, la main-d'œuvre et le capital, le rôle de la technologie est important. Mais si les facteurs de production manquent, l'acceptation de techniques nouvelles est limitée : c'est pourquoi les efforts des organismes de recherche et de développement n'ont donné que des résultats limités. Il est important de savoir si les paysans pauvres peuvent adopter les technologies que nous proposons ou si des technologies à faible niveau d'intrants ne seraient pas plus appropriées : il est probablement préférable d'appliquer une vulgarisation adaptée.

Promouvoir la diversification de l'agriculture

Nous avons essayé de déterminer les facteurs qui conditionnent la diversification agricole. Les principaux facteurs limitants sont le capital dans les plaines, la terre dans les régions de montagne et la main-d'œuvre dans la région des collines au sud. Il faut aussi ajouter que la perte du marché des pays socialistes d'Europe orientale est une cause importante des difficultés.

Nous pensons que l'objectif principal du développement rural est de faire évoluer le

monde rural de l'autosubsistance vers la production pour le marché. La mise en œuvre de politiques fondées seulement sur les mécanismes du marché ne sera pas suffisante car les foyers vivant en autarcie réagissent peu au marché. Par exemple, les paysans pauvres ne peuvent pas accepter le crédit de la Banque agricole qui est en train de se transformer en banque commerciale ; ils ne peuvent pas non plus accepter les technologies proposées par un système de vulgarisation payant. Il est nécessaire de fonder des institutions publiques, à but non lucratif, pour supporter ce processus.

La crise institutionnelle et les problèmes du développement rural

Sans l'aide de l'Etat et de la société civile, l'agriculture familiale ne pourra pas se libérer des contraintes précédemment étudiées. Les exploitations paysannes travaillent actuellement dans un milieu socio-économique peu favorable. En effet, l'Etat a abandonné plusieurs activités en milieu rural, avec l'abolition du système de subvention à l'agriculture et avec la banqueroute de plusieurs de ses entreprises et fermes. Le marché se développe timidement, faute d'infrastructures et de cadre légal. Les actions publiques de soutien aux

exploitations familiales sont très limitées, voire nulles dans plusieurs régions. Les anciennes coopératives, qui devraient être reformées en coopératives de service, rencontrent beaucoup de difficultés, dues au manque de fonds. Les campagnes sont ainsi dans une situation de crise institutionnelle.

Afin d'assurer un développement durable, le perfectionnement des institutions est un problème clef pour lequel plusieurs conditions sont requises. En premier lieu, il faut redéfinir le rôle de l'Etat et améliorer l'administration. L'Etat doit prendre en charge les activités que le marché ne peut pas assurer et doit céder aux organisations paysannes une partie des fonctions liées directement aux familles paysannes, tout en les aidant financièrement et techniquement. L'Etat doit aussi orienter l'utilisation de ses ressources vers la recherche, une partie de la vulgarisation et la construction des infrastructures. En deuxième lieu, il faut perfectionner les mécanismes du marché ; l'Etat doit aider le développement de l'industrie rurale, qui pourrait résoudre le problème du sous-emploi. Il faut aussi créer un cadre légal pour éviter les effets négatifs du marché vis-à-vis des paysans. En dernier lieu, il faut développer la société civile pour accroître sa participation aux activités économiques et sociales du pays. Il faut promouvoir des institutions de type collectif, pouvant mobiliser le dynamisme des associations paysannes, assurer le crédit, l'approvisionnement en intrants, les services techniques, la première transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ces activités devraient être combinées avec la vulgarisation. Les associations paysannes serviraient aussi de moyen de combattre les monopoles privés qui se développent très vite et qui jouent le même rôle que les entreprises d'Etat.

Le développement durable de l'agriculture et du milieu rural pose de nouveaux problèmes liés à la croissance rapide après les années de réforme. On parle beaucoup d'industrialisation accélérée pour rattraper le retard causé par la guerre et les années de crise. Quel sera le sort de l'agriculture ? L'enjeu est de taille. L'échec du développement rural serait la conséquence d'un des processus suivants :

- un exode rural insuffisant pour réduire le sous-emploi et pour permettre la concentration de la terre afin d'élever la productivité du travail et augmenter la production marchande des produits agricoles ;
- pas d'amélioration du revenu paysan et augmentation des écarts entre revenus

urbains et ruraux, créant un désintéressement pour la production agricole et provoquant un trop fort exode rural ;
– diminution des terres agricoles trop rapide quand les possibilités d'extension deviennent de plus en plus limitées.
Les efforts pour assurer la sécurité alimentaire seront alors en contradiction avec la diversification de l'agriculture, nécessaire

pour créer plus d'emplois et améliorer les revenus paysans. Des politiques agricoles adaptées doivent de nouveau être élaborées pour aider le développement rural à relever ces défis. ■

Références

Banque mondiale, 1994. *Vietnam: Public sector Management and Private Sectors Incentives*.

Document of the World Bank, Washington, Etats-Unis.

Brocheux P., Hemery D., 1995. *Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954)*. La Découverte, Paris.

Gourou P., 1936. *Les paysans du delta tonkinois*. Art et histoire, Paris.

Henry Y., 1932. *Economie agricole de l'Indochine*. Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi.

Résumé | Les transformations rurales récentes au Vietnam.

Dans le passé, le régime foncier, avec un système mixte de propriété d'Etat, communautaire et privée, avait pour but d'assurer à la fois la croissance et la sécurité de la société. Avant 1930, la croissance démographique était faible et l'agriculture pouvait assurer la production alimentaire nécessaire. Après 1930, l'agriculture a commencé à subir la pression d'une croissance démographique rapide. Des réformes agraires ont été effectuées pour améliorer l'équité et mobiliser le dynamisme des paysans. Ces dernières décades, la production vivrière a été élevée, sauf pendant la période d'agriculture collective car ce régime a annulé l'intéressement des paysans. Les réformes économiques des années 80 avaient pour but de rétablir la motivation des paysans par le retour à l'exploitation familiale et à l'économie de marché avec des changements institutionnels : directive n° 100, résolution n° 10, loi foncière de 1993. La production agricole a connu un nouvel essor. Dans les premières années après la réforme, les exploitations paysannes vivaient dans des conditions difficiles, du fait du manque de capital. Le nombre de familles produisant pour le marché est encore très faible, surtout dans le delta du fleuve Rouge. Les écarts de revenus risquent d'augmenter. Le processus de diversification et la vulgarisation rencontrent des difficultés. Pour assurer le développement de l'agriculture, il faut redéfinir le rôle de l'Etat, améliorer les institutions liées au marché, développer les nouvelles formes de coopération. L'industrialisation accélérée pose au développement rural de nouveaux problèmes qu'il faut résoudre pour assurer un développement durable.

Summary | Recent rural changes in Vietnam.

In the past, land laws, with a system of mixed state, community, and private land ownership, aimed to ensure both growth and security. Before 1930, population growth was small and agricultural production satisfied food needs. After 1930, agriculture was put under pressure by fast population growth. Agrarian reforms were implemented to distribute land more fairly and to encourage smallholders to be more active. In recent decades, production of food crops has increased, except during the collective farming period when smallholders were denied a share in profits. The economic reforms of the 1980s aimed to remotivate smallholders, with a return to family farms and the market economy with institutional changes: directive n° 100, resolution n° 10, 1993 land act. Since then, agricultural production has increased rapidly. In the first few years following reform, smallholders suffered because of a lack of capital. There are still relatively few families producing food for the market, particularly in the Red River delta. Differences in income seem likely to increase. Diversification and agricultural extension are proving difficult. For agricultural development, the state's role needs to be redefined, market institutions should be improved, and new forms of cooperation should be developed. Rapid industrialization poses new problems for rural development that need to be overcome to ensure sustainable development.

Tóm tắt | Các thay đổi ở nông thôn Việt Nam.

Trong quá khứ chế độ ruộng đất ở Việt Nam với sở hữu hỗn hợp giữa nhà nước, công cộng và tư nhân là nhằm để bảo đảm vừa tăng trưởng vừa an toàn xã hội. Trước năm 1930 tốc độ tăng dân số còn thấp, nông nghiệp tương đối đảm bảo đủ lương thực. Từ sau năm 1930, sự phát triển của nông dân không có ruộng và sống rất cực khổ. Các cuộc cải cách ruộng đất đã được thực hiện để cải tiến công bằng xã hội và tăng động lực cho sản xuất. Sản lượng lương thực trong vài chục năm gần đây đã tăng nhanh hơn dân số, trừ trong thời kỳ tập thể hoá vì chế độ này triệt tiêu động lực của nông dân.

Các cuộc cải cách kinh tế của thập kỷ 80 là nhằm phục hồi lại nền kinh tế nông dân và nền kinh tế thị trường bằng những cải tiến thể chế liên tiếp: chỉ thị 100, nghị quyết 10 và luật ruộng đất năm 1993. kết quả đã đẩy mạnh được sản xuất một cách đáng kể.

Tuy vậy trong những năm đầu sau cải cách, các hộ nông dân gặp nhiều khó khăn. Quá trình đa dạng hoá sản xuất thực hiện rất chậm.

Để đảm bảo cho sự phát triển nông thôn trong thời gian tới cần phải cải tiến các thể chế:

- phải xác định lại chức năng của Nhà nước.
- phải hoàn thiện các thể chế của thị trường.
- phải phát triển các hình thức hợp tác mới.

Thách thức lớn cho việc phát triển nông thôn thời gian tới là nếu công nghiệp hoá nhanh mà:

- không rút được lao động ra khỏi nông thôn khó có thể giải quyết được nạn thừa lao động, tập trung ruộng đất và tăng năng suất lao động nông nghiệp để tăng sản lượng nông sản hàng hoá.

- không tăng nhanh được thu nhập của nông dân thì khoảng cách giữa nông thôn và thành thị tăng lên làm cho nông dân không muốn sản xuất nông nghiệp nữa, kéo ra thành phố gây khó khăn cho sự phát triển.

- tốc độ mất đất sẽ tăng lên làm giảm diện tích canh tác mà khả năng mở thêm diện tích đã hết.

Việc phân đấu để đảm bảo an toàn lương thực sẽ mâu thuẫn với việc đa dạng hoá sản xuất để giải quyết thêm việc làm và tăng thu nhập của nông dân.